

Cfdt:

BNP PARIBAS

26 Mai 2026

L'AIDANCE

**Vous êtes
concerné ?**

**Vous voulez en
savoir plus ?**

Contactez-nous !

SALARIÉS AIDANTS

**La CFDT signe un accord pour de
nouveaux droits dans l'entreprise.**

**Après plus de 2 ans d'échanges sur le sujet, la CFDT a négocié et
signé un accord jusqu'ici inexistant dans l'entreprise : l'accord
pour les salariés en situation d'aide. Qu'avons-nous obtenu ?**

- **Un accompagnement financier :**
Allocation journalière versée par BNPP en complément des dispositifs légaux existants ([AJPP](#), [AJPA](#), [AJAP](#)).
- **Une organisation du travail repensée, temporairement, en complément des dispositifs actuels :**
 - Accès à une formule de télétravail plus **flexible**.
 - **Souplesse accrue** dans la pose des jours de télétravail de votre formule et/ou sur le nombre de jours de présence sur site.
 - **Travail à distance possible** dans certaines situations.
- **Accompagnement dans le parcours professionnel :**
Adaptation du poste possible, étude de faisabilité sur une mobilité...
- **Prise en compte des compétences développées dans le cadre de la situation d'aide.**

POUR QUI ?

Les salariés qui viennent en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou activités de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie, du fait de l'âge, de la maladie, d'un handicap ou d'un accident.

L'aidé pouvant être :

Un conjoint/concubin, ascendant, enfant, un membre de la famille ou de la famille de son conjoint (jusqu'au 4ème degré), une personne âgée en situation de handicap...



Chaque dossier devra être constitué avec les assistantes sociales de votre périmètre, pour définir le dispositif qui pourra vous être proposé.

Nouveau dispositif d'entreprise pour le « don de jours de congés » #solidarité

Mise en place d'un « compte d'épargne de jours de congés » pouvant être alimenté par les salariés via Daily RH et utilisable par celles et ceux dont la situation personnelle le nécessiterait (maladie d'enfant/de conjoint, situation d'aide etc.)

Ce compte épargne sera abondé chaque année par BNP Paribas.



Des campagnes locales ponctuelles de dons de jours continueront d'exister comme actuellement!